



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1806-09**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1806-09 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin  
d'abroger la disposition relative au stationnement sur les terrains privés**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 18 mars 2024.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)